

Compte Rendu Bureau Exécutif n° 453 Vendredi 10 mars 2023 – Distanciel

Membres du BEX présents : Jean ZOUNGRANA, Carole CHEVIET, Fabienne HABRIOUX, Françoise SEILER, Didier CHAVRIER, Georges DANTIN, Emmanuel GIRARD,

Membres Invités : Ludovic ROYE - DTN, Dominique LE BELLOUR - Président du Conseil Fédéral, Alexandra VIGOUREUX - DAG.

Membre Excusé : Peggy DICKENS,

Liste de diffusion : Bureau Exécutif, Conseil Fédéral, Présidents des Comités Régionaux et Départementaux, Comités Régionaux et Départementaux, Equipe Technique Nationale, Présidents et membres des Commissions Nationales, Directeurs des Equipes de France, Entraîneurs Nationaux, Coordonnateurs Inter Régionaux, Conseillers Techniques Régionaux.

Début : 18 h 30

SUIVI	
1. Agenda - calendrier du BEX	BEx en distanciel, 13/04, 26/04, 15/05, 30/05, 16/06. Conseil Fédéral, le samedi 11 mars en distanciel. Conseil des Territoires Ultramarins, le 31 mars. Conseil des Territoires, le 2 avril en présentiel. Assemblée Générale Fédérale le 1^{er} avril.
2. Demande affiliation Nord Bassin Va'a (Nouvelle Aquitaine)	NORD BASSIN VA'A est une association loi 1901 créée le 29/12/2021. La structure est située à Lège Cap Ferret (33) avec pour objet : - Organiser et développer la pratique du Canoë, du Kayak et des disciplines associées. L'association a pour objet principal la pratique loisir et sportive du va'a ou pirogue polynésienne. - Former des encadrants et des équipages autonomes susceptibles de participer aux différents événements nationaux ou internationaux de la discipline. La structure souhaite proposer du va'a vitesse, en eau calme et de l'ocean racing et du va'a en mer pour promouvoir la pratique du va'a en loisir et compétition, former à l'encadrement des bénévoles et participer aux manifestations sportives fédérales. Avis favorable du CRCK NA après renseignements pris auprès du CDCK de la Gironde (visite réalisée sur place par la secrétaire) et des acteurs locaux du bassin. Le projet de la structure semble cohérent. Avis favorable des services pour une affiliation. → Validation de cette affiliation par le BEx
3. Demande d'Agrément d'une EURL Au Soleil de Picardie (Hauts de France)	AU SOLEIL DE PICARDIE est une entreprise individuelle créée en avril 2021 située à Presles et Boves (02). Cette structure est un village de chalets dans un parc résidentiel, sécurisé, dans un environnement très arboré au bord de la rivière. Pour compléter ses activités, la structure fait de la location sèche en canoë kayak et SUP sur 3 parcours. L'activité yoga sur paddle est aussi proposée. Les séances sont encadrées par un professeur de yoga. Avis favorable du CRCK pour un agrément, après une visite technique conduite par le président du CRCK HDF le 20 février 2023.

	Avis favorable des services pour un agrément de type A → Validation de cet agrément par le BEx
4. Demande d'Agrément pour une SARL Canoë Esquimaude (AURA)	CANOË ESQUIMAUDE est une SARL créée le 10/06/2008. La structure est située à Pont d'Ain (01). La structure fait de la location sèche de canoë, kayak, SUP, Big SUP et propose 7 parcours sur l'Ain. Ils ont développé une application mobile pour : • La géolocalisation de leurs parcours (Lieu de départ et d'arrivée, repérage des passages, zones pique-nique, ...) • Des tutoriels et conseils (Technique pagaie, vidéos informatives, ...) • La découverte des curiosités naturelles et touristiques locales. Elle propose également des sorties encadrées pour les accueils de scolaires ou de centres de vacances. Avis favorable du CRCK AURA à la suite de l'avis favorable rendu par le Comité départemental de l'Ain. Avis favorable des services pour un agrément de type A sous réserve de modifications de photos sur le site internet où les personnes apparaissent sans gilet. → Validation de cet agrément par le BEx
5. Demande d'Agrément pour une SARL H2O (Grand Est)	H2O PASSION est une SARL créée en avril 2009 et située à Drusenheim (67410). La structure a déjà été agréée à la FFCK par le passé, de 2011 à 2014, et souhaite aujourd'hui revenir dans le giron fédéral pour bénéficier de certains dispositifs fédéraux tels que Gardiens de Rivière et Pagaie Fit. Les activités de la structure sont : • La vente et la location de matériels nautiques, • Les prestations d'encadrement, • Les prestations de réparations et d'entretien de matériel, • L'organisation d'événementiel, • L'organisation de formation et de stage de découverte des sports et de la nature. Les disciplines pratiquées sont le canoë, le kayak, le SUP. La structure propose également des activités au public handi/para et du sport santé. Avis favorable du CRCK pour un agrément, après échange téléphonique entre le CTR et la structure, connue sur le territoire. L'avis du président du CDCK67 a également été pris. Avis favorable des services pour un agrément de type A → Validation de cet agrément par le BEx

DECISIONS du BUREAU EXECUTIF	
1. Compte-rendu de la commission ESIND du 02 décembre 2022	Compte-rendu de la commission ESIND <u>Retour sur les Assises de la Biodiversité à Besançon</u> : la question de la surfréquentation était au cœur de nombreux échanges tout comme la situation hydrique compliquée de cet été. <u>Point Impact 2024</u> : le C.O.J.O. a validé la 1ere phase du label environnement, le rendu sera présenté à Toulouse au sein du CRT Occitanie le 14 décembre prochain. Le déploiement du label sera suivi par le responsable du projet FFCK Tourisme ; la 2ème phase portera sur les matériels.

	<u>Etudes</u> : Deux grosses études prévues pour 2023 : itinérance sur la Dronne (24) et sur le Doubs (25) <u>Gardiens de la Rivière</u> : Nécessité de réfléchir sur l'évolution possible vers les Gardiens de la Rivière et de la Mer car des structures maritimes ne se retrouvent pas dans l'appellation actuelle <u>Sentiers Nautiques</u> : 56 en place sur 20 structures, 4 en cours de développement et 24 en projet. <u>Intervention du Conseil des Territoires</u> : . Présentation de la réorganisation du pilotage de la mission FFCK Tourisme, . Présentation de la stratégie de planification de l'eau par le gouvernement : le plan Eau – contribution très rapide du CNE et des Comités de Bassin attendue pour une présentation du plan Eau par le gouvernement fin janvier 2023. Les sécheresses font notamment apparaître de nouvelles incidences financières et les taxes eau potables et assainissement ne sont plus suffisantes pour porter les enjeux de l'eau => de nouvelles redevances sont recherchées sous la pression des associations de consommateurs. <u>Enquête sécheresse</u> Présentation de l'enquête sécheresse qui sera déployée au sein des structures fédérales au cours de cet hiver. A caler le mode de diffusion et qui sera chargé du traitement de cette enquête => proposer à Lucas Renard le pilotage via le service accompagnement. <u>Question de la redevance</u> Question de plus en plus présente au sein du CNE, portée par les associations de consommateur car il est nécessaire de trouver de nouveaux financements pour la gestion des milieux aquatiques. Proposition que la FFCK s'empare de cette question afin de ne pas subir la situation quand il sera trop tard => conserver une avance. => Proposition d'un scénario avec le circuit de la collecte en positionnant la FFCK comme organisme gestionnaire. → Le BEx valide ce compte-rendu.
2. Dirigeant de demain	Le CNOSF lance la première étape du programme "Dirigeants de demain". Cette étape vise à accompagner de futurs dirigeants de moins de 35 ans qui ambitionnent de se positionner sur des fonctions de niveau national. Le parcours de formation est essentiellement en distanciel avec deux regroupements sur des weekends d'avril et décembre (donc compatible avec une autre activité). Le délai est court puisqu'il faut candidater avant le 25 mars. Pour candidater, il faut : • Avoir entre 16 et 35 ans Il faut avoir (au choix) : • Une fonction bénévole non élective ou élective de rayonnement régional et/ou national au sein d'une organisation sportive fédérée et membre du CNOSF, • Ou une fonction d'arbitre (niveau régional ou national), • Ou être inscrit sur une liste SHN à la date de la candidature. A noter que le programme est totalement pris en charge pour les participants. Il serait intéressant que la FFCK soit représentée sur la première cohorte. Pour cela au moins deux candidats doivent être identifiés.

	→ Le BEx approuve cette idée et suggère aux services de se rapprocher des membres des différentes commissions et comités pour cela.
3. Nominations Internationales - ITO's Slalom 2023	L'ECA et l'ICF ont effectué les nominations des ITOs en Slalom pour 2023 avec quelques petites modifications par rapport à nos propositions. → Le BEx prend note de ces nominations
4. Prise en charge des Juges Arbitres et Délégués CNA	Les personnes remplissant une fonction de Juge-Arbitre ou de délégué CNA sur une compétition bénéficient d'une prise en charge fédérale d'une part et d'autre part par l'organisateur. Toutefois, un rappel des règles semble nécessaire afin d'uniformiser le fonctionnement de toutes les commissions nationales d'activité. • Déplacements Pour les déplacements, le nombre de personnes prises en charge par le budget fédéral est limité à quatre maximum par compétition, mais le total des dépenses doit rentrer dans l'enveloppe CNA attribuée à cet effet. Il est aussi possible que ces personnes fassent une demande d'abandon de frais (Défiscalisation). Il est conseillé de recommander le co-voiturage ou le déplacement avec les clubs. • Véhicule ▪ Remboursement possible jusqu'à 800 kms Aller / Retour (Sauf exception – Celle-ci doit être validé au préalable), ▪ Indemnisation à 0,32 € par kilomètre, ▪ Prise en charge des péages. • Train ▪ Remboursement du billet en 2nd Classe, ▪ Possibilité de prendre un billet en 1^{ère} Classe quand le coût de celui-ci est inférieur au prix du billet en 2nd Classe. • Hébergement / Restauration Au minimum, ces personnes sont prises en charge par la structure organisatrice sur l'hébergement et la restauration. En fonction de chacune des disciplines ce nombre peut être supérieur. Pour les Championnats de France, les informations sont dans la convention lien la FFCK à l'organisateur. → Le BEx approuve cette proposition
5. Compte-rendu Commission Sportive des 28 et 29 janvier 2023	Compte-rendu Commission Sportive des 28 et 29 janvier 2023 Plusieurs points sont à relever dans l'intervention de notre Président Fédéral : L'importance de la Commission Sportive est de pouvoir réunir l'ensemble des Commissions Nationales d'Activités et, de travailler en équipe pour construire le futur de notre fédération. Nous sommes tous dans une même fédération et non dans une confédération dans laquelle chaque discipline fonctionnerait de façon autonome sans cadre commun. Au sujet de la gouvernance, il insiste sur la notion des trois piliers qui composent notre fédération, et en particulier celui concernant les commissions nationales. Un travail devra se faire dans le cadre des modifications des statuts et du règlement intérieur. Le Président Fédéral rappelle l'importance que notre animation accueille l'ensemble des différents publics et la commande du Gouvernement et celle du notre ministère au sujet de la Sobriété Énergétique. Une réflexion devra être

portée sur notre modèle d'animation et plus globalement sur nos activités au sein de la fédération.

Le Directeur Technique National évoque quelques points au sujet de l'actualité de la Fédération avec les résultats des Equipes de France 2022 avec deux Championnats du Monde organisés à la maison. L'année 2023 permettra de confirmer des dynamiques enclenchées sur les Equipes de France Olympique et Paralympique. Aujourd'hui le nombre de CTS continue à diminuer. Sur 2023, notre fédération devra rendre trois postes de CTS quand d'autres doivent en rendre le triple. L'année 2022 aura permis à la fédération de passer le cap des 300 000 licences. Il est rappelé que notre système de licence a évolué pour permettre la prise en compte de l'ensemble des personnes qui pratiquent dans nos clubs.

Intervention – « Pour un mouvement sportif écoresponsable »

Audrey WITTERSHEIM – Cheffe de projet Développement Durable et Sport de Nature

Cette intervention fait suite à l'organisation de deux webinaires organisés sur le mois de janvier :

- Webinaire n°1 – L'hydro-électricité, au carrefour des enjeux de l'eau et de l'énergie » Benoit DESSAINT – EDF – Directeur Environnement et Territoire – EDF Hydro
- Webinaire n°2 – Impact des changements climatiques et hydrologiques sur la pratique du canoë kayak - Gérémy PANTHOU – Enseignant Chercheur en climatologie – Université de Grenoble

La présentation réalisée par Audrey a permis à l'ensemble des participants de prendre de la hauteur sur ce sujet.

Quelques pistes de réflexion à la suite de cette présentation :

- Pratiquer l'écologie valorisante et non punitive
Prise en compte dans le classement club de chacune des disciplines des éléments permettant de valoriser :
 - Le nombre de personnes dans le véhicule,
 - Le nombre de trajets (moins il y en a mieux c'est).Mutualiser les moyens de transports entre clubs proches etc.
- Regrouper les Compétitions
Regrouper sur un même site plusieurs disciplines,
Mieux utiliser les lâchers d'eau en utilisant plusieurs portions de la rivière.
- Faire évoluer la saisonnalité sportive
Adapter nos pratiques à la saisonnalité.

Un premier groupe de travail va être mis en place au sein de la Commission Sportive avec l'objectif de faire des propositions applicables, dès la saison 2024 et pour le futur, sur la sobriété énergétique.

Intervention – « Pour la mise en place de la Tribu pour Paris 2024 »

Gianni CAPPAL – DTN Adjoint Direction Communication, Partenariat, Evènement E-shop et Sébastien TESTER – Coordinateur Cellule Événementielle de Vaires sur Marne

L'ensemble des participants a pu prendre connaissance du projet opérationnel Paris 2024 de la Fédération au travers de cette présentation. Il est rappelé l'importance de bien prendre en compte l'ensemble des disciplines de la fédération au sein de la Tribu et de l'ensemble des projets autour des JOP.

La commission sportive est actrice sur deux dossiers en particulier :

- Les Volontaires Spécifiques Sports,
- Les Juges Internationaux et Nationaux.

Un échange est réalisé autour de La Tribu et en particulier, de l'implication des CNA. La réflexion tourne autour des Championnats de France 2023.

Un deuxième groupe de travail va être mis en place au sein de la Commission Sportive avec l'objectif de réfléchir sur la mise en action de « la Tribu » sur les compétitions nationales dont les championnats de France.

Vie des Commissions Nationales

Une analyse est faite sur l'évolution du nombre de compétiteurs pour chaque CNA, sur les cinq dernières années et un tour de table des commissions présentes est fait, pour partager les actualités. Un travail est ensuite fait sur la dernière version du calendrier 2024 en rappelant les éléments principaux pour la construction de celui-ci et pour 2025. Il est aussi rappelé qu'il n'est pas possible de mettre des compétitions nationales sur le week-end de l'AG FFCK et sur les week-ends bloqués pour l'animation régionale et départementale.

Statut et règlement intérieur

Le secrétaire général présente les principales modifications avec l'application de la Loi de 02 mars 2022 sur le sport et, ses conséquences.

Quelques modifications :

- A partir du 1^{er} janvier 2024, dans les instances dirigeantes, un écart entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes ne doit pas être supérieur à un. Cette règle s'appliquera également dans les instances dirigeantes régionales à partir du 1^{er} janvier 2028.
- Une Commission des Athlètes de Haut Niveau sera élue par leurs pairs qui devra nommer deux représentants participant aux deux instances dirigeantes de la fédération : Bureau Exécutif et Conseil Fédéral. Les Juges et des Arbitres nationaux ainsi que les entraîneurs éliront aussi un ou deux représentants pour participer aux travaux de l'organe collégial d'administration de la Fédération.
- Vote des clubs : Les clubs et les structures agréés participeront à l'assemblée Générale électorale avec un droit de vote dont les voix devront représenter au moins 50% du corps électoral.

Suite aux modifications des statuts de la fédération, il y aura un travail d'actualisation du règlement intérieur et de ses annexes.

Deux annexes nous intéressent particulièrement :

Annexe 2 – Fonctionnement des Commissions Nationales d'Activité, avec la commission Mini-Pag, avec les objectifs :

- Placer la Commission Sportive comme interlocutrice des instances décisionnaires de la FFCK,
- Que la Commission Sportive soit l'unique interlocutrice des commissions,
- Redéfinir la place des commissions,
- Redéfinir les missions des commissions et leurs compositions.

Annexe 7 – Juges et Arbitres avec une simplification des règles d'activités des Juges et Arbitres.

Proposition de mettre le fonctionnement de la CAHN dans l'Annex 9, avec le Haut Niveau.

Un troisième groupe de travail va être mis en place au sein de la Commission Sportive pour faire un bilan du fonctionnement actuel et de proposer des évolutions à la rédaction de l'Annexe 2 et de l'Annexe 7 du Règlement Intérieur Fédéral.

Juges et Arbitres

Il est rappelé que seul l'extranet fédéral vaut comme base officielle de nos juges et arbitres.

Tronc commun : Après la mise en place en 2022 de l'examen par la CNJA, il y aura en 2023, la mise en place de la préparation à celui-ci. Deux sessions de trois webinaires seront organisées. Il est toujours possible de passer l'examen tout au long de l'année. Le processus d'inscription sera communiqué à l'issue de la réunion pour rappel.

Formation continue : Une réunion annuelle des juges par discipline est fortement recommandée pour présenter les modifications du règlement sportif et/ou de ses annexes. Une réunion des formateurs de l'ensemble des disciplines va être mise en place dans un objectif de partage.

Calendrier 2023 des formations : Seules quatre disciplines ont communiqué leurs dates de formation. La mise en place de formation s'anticipe notamment pour réaliser un budget prévisionnel.

Sensibilisation aux 1ers secours : Tous les juges et arbitres devront recevoir une initiation aux premiers secours. Cette sensibilisation est une obligation légale : Décret no 2021-758 du 11 juin 2021.

Honorabilité des Juges et des Arbitres : Il sera indiqué dans la prochaine newsletter fédérale qu'il est nécessaire que leur profil soit correctement renseigné sur l'extranet. Rappeler aux juges-arbitres de vérifier que les arbitres qui officient sont bien licenciés. C'est la première mission du JA avant le début de la compétition. Cette disposition est une obligation légale : loi n° 2021-1109 du 24 août 2021.

Juges Arbitres et Championnats de France : A partir du 1^{er} janvier 2023, les Juges Arbitres des Championnats de France seront validés par le Bureau Exécutif. La proposition au BEx se fera de la part de la CNJA et de la CNA concernée.

Paris 2024 ITO's et NTO's : ITO's - Juges Internationaux NTO's Juges Nationaux - Pour Paris 2024, l'ICF nommera dans le courant de l'année 2023 les Juges Internationaux. En tant que pays hôte, il est possible d'avoir deux personnes nommées.

Dans le cadre de l'organisation des épreuves, le COJO a demandé huit juges nationaux pour le slalom, vingt-quatre pour le sprint et quinze pour le paracanoe. Ces juges auront pour rôle d'accompagner les juges internationaux lors des JOP.

Pour le slalom, la liste des personnes identifiées a été arrêtée et est en attente de présentation au BEx pour validation.

Pour le sprint, le sujet est plus compliqué. Un travail est en cours pour proposer aux personnes identifiées de passer une évaluation en anglais pour pouvoir constituer ces listes. Une proposition a été faite à la CNA Course en Ligne de faire appel aux juges internationaux des autres disciplines de la fédération. Cette piste a été refusée par la CNA CEL mais reste une des pistes de travail pour la CNJA. Les autres commissions trouvent cette décision très bonne ce qui permettrait d'ouvrir les JOP aux autres disciplines qui peuvent potentiellement être intéressées. Cette position de la CNA CEL a démotivé les autres disciplines de s'impliquer.

Pagaies Couleurs

Un point est effectué à la suite à la commande de la Commission Nationale Enseignement Formation au sujet des niveaux techniques des pagaies rouge et noire. Cette commande date de 2020 et, les avancées ne sont pas significatives. Il est demandé à chacune des commissions de se mobiliser sur ce sujet avec leur CT Référent. Trois Commissions Nationales d'Activités ont déjà arrêté la proposition d'attribution des niveaux techniques pour les pagaies rouges et noires :

- Kayak Polo : Kayak Polo :

Niveau technique noir :

Equipe de France et joueurs atteignant les Play Off N1,

Niveau technique rouge :

	Expérience de match en niveau National (1 et 2), - <u>Slalom</u> : <u>Niveau technique noir</u> : Proposition de valider sur une même échelle que la N1, la moitié des effectifs de la demi-finale des Championnats de France Elite/Finale de Coupe de France. <u>Niveau technique rouge</u> : Attribution du niveau technique de la pagaie rouge à la totalité des athlètes évoluant au niveau N1 Pour la N2, proposition de la première moitié des athlètes atteignant la finale. Il est aussi évoqué la mise en place de l'identification de niveau pagaie couleur de chacun des pagayeurs et l'identification du pagayeur sur le bateau. La mise opérationnelle de cette mesure n'est pas obligatoire en 2023. Cependant, un certain nombre de questions se posent sur le lieu et la manière d'identifier le niveau pagaie couleur. Chacune des CNA sera amenée à faire des propositions (autocollants, scratches, ...). De même, Lionel va se rapprocher de l'E-shop pour savoir s'il y a la possibilité de vendre des autocollants pagaie couleurs. <u>Budget 2023</u> Lionel présente le projet des masses budgétaires pour 2023. Pas de chiffre donné en attendant la validation du budget par le Conseil Fédéral et son adoption en Assemblée Générale le 1^{er} avril. → Validation de ce Compte-rendu par le BEx
6. Calendrier 2024	Nous avons prévu au calendrier 2024, au niveau de la Commission Sportive, une opération de Retour des Jeux à la fin septembre, avec deux Championnats de France de Dragon Boat et de Freestyle, une opération pour les jeunes « Paris Vaires Los Angeles ». D'après le service événement, nous venons d'apprendre que le COJO conserve l'ensemble des bassins et des installations jusqu'au 18 octobre sur le site de Vaires-Sur-Marne. En mettant le Retour des Jeux sur Toussaint, ça nous oblige à modifier les Championnats de France Slalom et Descente qui devaient se dérouler sur un même lieu et modifier le championnat de France Ocean Racing. Faut-il déplacer les Championnats de France Slalom et Descente sur Vaires-Sur-Marne pendant ces vacances de Toussaint en même temps que le Retour des Jeux ? On peut aussi déplacer le Freestyle sur la même période ? → Le BEx prend note de cette nouvelle donnée qui nécessite de modifier totalement les lieux des Championnats de France pour un certain nombre de disciplines et demande à être informé pour arrêter définitivement ce calendrier.
7. Validation des Juges Arbitres Championnats de France Slalom 2023	Sur proposition de la Commission Nationale Slalom et après avis de la Commission Nationale des Juges et des Arbitres, il est proposé de valider les Juges Arbitres / Juges Arbitres Adjointes ci-dessous pour les Championnats de France 2023 : <u>Bourg Saint Maurice – France U15, U18, U23, Master, C2 Equipes Club et Kayak Cross (U18, U15)</u> <u>Juges Arbitres / Juges Arbitres Adjointes</u> – Maryse VISEUR (Licenciée au club de Lagny), Mathieu HUG (Licencié à Eyrieux Canoë Kayak), Jacky ACHAR (Licencié à

	Epinal), Marc SCALBERT (Licencié à La Colle sur Loup) et Jean Noël FORGIT (Licencié à Jarnac). Trois personnes seront positionnées sur les courses individuelles puis 2 autres sur le Kayak-Cross. <u>Cesson Sévigné (35) – France Elite et Kayak Cross Elite</u> <u>Juge Arbitre – Franck LACROIX (Licencié au club de Pau)</u> → Validation de cette nomination par le BEx,
8. Validation des Juges Arbitres Championnats de France CEL 2023	Sur proposition de la Commission Nationale Course en Ligne et après avis de la Commission Nationale des Juges et des Arbitres, vous trouverez ci-dessous les Juges Arbitres pour les Championnats de France 2023 : <u>Libourne – Championnat de France de Fond</u> <u>Juge Arbitre- Anne CAYREL (Licenciée à Bordeaux)</u> <u>Poses – Championnat de France de Vitesse</u> <u>Juge Arbitre – Michel HENNION (Licencié à Quesnoy)</u> <u>Decize – Championnat de France Marathon</u> <u>Juge Arbitre – Patrick MASSON (Besançon)</u> <u>Mantes La Jolie – Championnat de France de Short Race</u> <u>Juge Arbitre – Collette IRIGOYEN (Licenciée à Valenciennes)</u> → Validation par le BEx, de ces nominations.
9. Candidature Championnat de France Ocean racing 2023	Le Canoë Kayak Club Brestois s’est porté candidat à l’organisation des Championnats de France Ocean racing 2023. Ce championnat aura lieu du 24 au 27 août. Cette proposition a été validée à la fois par la CNA Ocean Racing et par le service Animation Sportive → Approbation de ce choix par le BEx,
10. Médailles Fédérales et membres d’honneur	21 médailles sont proposées en 2023 et un titre de membre d’honneur. La répartition des 21 médailles se fait avec 11 hommes et 10 femmes, avec 4 médailles de bronze, 4 médailles d’argent et 13 médailles d’Or. Seul le CDCK de Haute Loire n’a pas respecté la parité ! → Validation de ces propositions par le BEx,
11. Commission de discipline	Deux demandes de saisine de la Commission de Discipline sont proposées pour étude au BEx. La première concerne “l’utilisation intempestive de la liste de diffusion d’un comité régional pour faire circuler à l’ensemble des acteurs du Canoe-kayak de cette région des propos diffamatoires contre des membres de ce comité”. Cette demande pose une double question, celle de l’utilisation de listes de diffusion fédérale d’une part et celle du contenu diffamatoire du courrier. 1- Sur la question de l’utilisation de listes de diffusion fédérales, et en l’absence de dispositifs règlementaires propres à la FFCK, le BEx propose que soit

	étudiée la possibilité de la mise en place d'une annexe 13 au règlement intérieur, et/ou la révision de la charte informatique ainsi que ses modalités de signature, et/ou la prise en compte de cette question dans le cadre de la charte d'éthique et de déontologie. 2- Sur le caractère diffamatoire, le BEx rappelle que des procédures et instructions sont déjà en cours et les personnes auditionnées. Ces instructions permettront de déterminer le caractère diffamatoire ou non du contenu du courrier et des informations qui s'y trouvent. Le Bex se réserve donc le droit de donner toute suite qu'il jugera nécessaire au regard des résultats de ces procédures en cours. Pour le deuxième cas, il s'agit d'une altercation entre des athlètes et un cadre technique. Le Bex demande à ce qu'une instruction puisse être faite afin de déterminer la nature des faits et de la suite à donner.
13. Comptes 2022 et budget prévisionnel 2023	Les informations ayant été validées, lors du dernier BEx, il s'agit de valider la forme de la présentation des comptes, à la suite des remarques du dernier BEx, qui seront présentés à la fois au Conseil Fédéral et à l'Assemblée Générale. → Validation de cette présentation par le BEx,
14. Règles de Sélection des équipes de France Olympiques et Paralympiques	En 2024, la France accueillera les Jeux Olympiques et Paralympiques. Les Jeux à la maison nous amènent à accompagner l'équipe dans un contexte exceptionnel avec une exigence forte de résultats portée par l'Etat. La stratégie de préparation de la FFCK s'inscrit dans ce contexte avec la volonté de proposer aux athlètes et équipes les accompagnant une préparation optimale sur l'ensemble de l'année 2024. Ces règles de sélection sont un élément clef de notre stratégie de préparation pour la réussite de l'Equipe de France. L'objet de ce document est de formaliser les règles de sélection qui permettront de constituer une Equipe de France Olympique capable d'atteindre les objectifs fixés pour les Jeux Olympiques de Paris 2024, à savoir 5 médailles dont 2 titres pour les disciplines olympiques du slalom et du sprint et de constituer une Equipe de France Paralympique capable d'atteindre les objectifs fixés pour les Jeux Paralympiques de Paris 2024, à savoir 3 médailles dont 1 titres pour les épreuves de Paracanoë. Le programme d'actions et la sélection des athlètes en Equipe de France Olympique et Paralympique découlent de la stratégie sportive mise en œuvre par la Direction Technique Nationale. Ces règles ont préalablement fait l'objet d'un travail de équipes techniques et ont été soumis pour avis aux groupes de suivi olympique et paralympique. → Validation de ces règles par le BEx,
15. Demande de dérogation dates assemblées régionales	Un courrier de demande de dérogation pour tenir une Assemblée Générale Ordinaire pour la saison 2022, en Occitanie, le samedi 25 mars 2023 a été envoyé, par rapport au délai réglementaire des 20 jours entre l'AG régionale et celle de la Fédération. → Validation de cette demande de dérogation par le BEx, en demandant au CRCK de transmettre les documents aux trois représentants de la Région, pour l'Assemblée Générale Fédérale. Il est rappelé que cette demande est obligatoire

	pour l'ensembles des comités pour pouvoir déroger à la règle des 20 jours avant l'AG fédérale.
16. Dates des Assemblées Générales Fédérales	En 2023, il nous faudra mettre en place une deuxième Assemblée Générale pour modifier les Statuts, pour se mettre en cohérence avec la Loi du 2 mars 2022, imposant dans les instances dirigeantes, un écart entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes qui ne soit pas supérieur à un. De plus, une Commission des Athlètes de Haut Niveau sera élue par leurs pairs et devra nommer deux représentants participant aux deux instances dirigeantes de la fédération : Bureau Exécutif et Conseil Fédéral. Les Juges et des Arbitres nationaux ainsi que les entraîneurs éliront aussi un ou deux représentants pour participer aux travaux du Conseil Fédéral. Enfin, les clubs et les structures agréés participeront à l'assemblée Générale électorale avec un droit de vote dont les voix devront représenter au moins 50% du corps électoral. La date proposée pour cette Assemblée Générale serait le 9 décembre 2023 et pourrait être en distanciel. La date de l'Assemblée Générale ordinaire 2023 sera proposée le 6 avril 2024. → Validation de ces propositions de date par le BEx, en rappelant que celles-ci doivent être approuvées par le Conseil Fédéral.

INFORMATIONS du BUREAU EXECUTIF	
1. PST 2023 - Annexe Emploi et professionnalisation	Dans le cadre de la campagne PSF, l'Agence Nationale du sport demande aux fédérations de transmettre une annexe PST Emploi professionnalisation qui vise à mettre avant la politique fédérale. Cette note est ensuite diffusée aux référents PSF des fédérations et dans les services déconcentrés de l'état. Elle est utilisée dans le cadre de l'attribution des financements PST emploi. Ces financements peuvent être mobilisés par les structures membres de la FFCK. La FFCK mène une politique de développement des sports de pagaie qui s'appuie sur un effort de professionnalisation des structures membres de son réseau fédéral. Les moyens alloués au titre des projets sportifs territoriaux permettant de soutenir notre politique de développement sont précisés dans la note n°2023-DFT-02 « <i>Politique de l'Agence en faveur des projets sportifs territoriaux (PST) pour l'année 2023</i> », diffusée par l'Agence Nationale du Sport. 48,08 millions d'euros sont fléchés pour soutenir la professionnalisation du mouvement sportif (emploi et apprentissage). Ces crédits régionalisés, gérés par les délégués territoriaux de l'Agence Nationale du Sport en poste dans les services déconcentrés de l'État en charge du sport, sont répartis comme suit : • 35,55 M€ pour les crédits engagés antérieurement, • 7,53 M€ dédiés notamment au paiement de la première année des emplois qui seront créés en 2023, des avenants aux conventions pluriannuelles en cours ou des postes d'ESQ territoriaux para-sport, • 5 M€ pour les aides ponctuelles à l'emploi, • 1 M€ pour les aides ponctuelles à l'apprentissage. Les fédérations ayant la possibilité de déposer un avis sur chaque dossier, nous souhaitons mobiliser les comités régionaux pour la rédaction de cet avis présenté en conférence des financeurs. Ce fonctionnement contribue à davantage de cohérence

	et de complémentarité entre les projets sportifs territoriaux (PST) et les projets sportifs fédéraux (PSF). Une étude réalisée en 2018 nous permet d'avoir une vision précise de la structuration de nos structures membres. Aujourd'hui, 1 000 emplois sont recensés au sein de nos 750 structures membres : 62 % sont à temps plein. Les salariés à temps partiel représentent 38 % des emplois. Plusieurs objectifs et enjeux ont été formalisés pour l'olympiade en cours : 1. Accompagner les structures dans la création d'emplois pérennes. 2. Accentuer la professionnalisation des structures et les accompagner vers le développement des emplois. 3. Orienter les structures vers la recherche de financements. 4. Structurer une offre de formation ouverte à l'apprentissage qui réponde aux enjeux de développement de la pratique. Une priorité sera de travailler sur la pérennisation et l'évolution des postes déjà existants en accentuant nos actions sur l'accompagnement des structures membres et de leurs salariés vers la mise en place de projets structurants pour le club. Une seconde priorité concerne, la création de postes centrés prioritairement sur l'encadrement des jeunes au sein des clubs, sur l'encadrement des publics scolaires, sur l'école de sport et les groupes compétition est une priorité de la FFCK. La FFCK souhaite soutenir les différents dispositifs existants permettant d'apporter un accompagnement de qualité. Il est aussi nécessaire d'engager de nouveaux travaux en faveur du développement et de l'accompagnement de l'emploi au sein de notre réseau. Cela passera notamment par la création d'un Institut National de Formation, le renouvellement et la création de CQP.
2.	Le BEX du 8/03/2023 s'est prononcé favorablement sur le principe d'une stratégie sur le changement climatique et l'accentuation de la sécheresse à approfondir avant mise en œuvre : • Pour la prise en compte du maintien de nos activités en situation de crise sécheresse, par l'envoi de courriers aux six préfets coordonnateurs de bassin et aux six présidents des Comités de bassin suite au projet du préfet d'Occitanie, coordonnateur du Bassin Adour-Garonne qui ciblent nos activités et le canyon dans les activités à interdire ; copie de ses courriers étant également adressées au CNOF, aux ministères des Sports et à celui du Tourisme, aux DRAJES, et aux CRCK/CDCK ; des courriers similaires seront établis à l'attention d'autres fédérations sportives nautiques pour les inviter à appuyer notre démarche (aviron, voile, canyon, loueurs ...) ; • Sur la question du développement des Cyanobactéries, même démarche en y rajoutant les Agences Régionales de Santé. Courriers aux six préfets de bassin et aux Agence Régionale de Santé avec mention coordination avec les autres pratiquants de Canoë Kayak et Sports de Pagaie et Aqua, sur la base des conclusions de l'étude de Jean Michel Darolles. ➔ Copies aux CRCK, CDCK et Drajés, ➔ Lettres d'information au ministère des Sports, au CNOF et au ministère Tourisme, ➔ Copie aux autres fédérations aviron, voile, canyon, loueurs, (questionnement syndicats professionnels ?) pour courriers similaires de leur côté, ➔ Courriers similaires Présidents des Régions et Départements ?

Dans la perspective de cette contribution au plan d'adaptation au changement climatique pour le sport => Établissement d'un livre blanc sur les activités canoë kayak et sports de pagaie.

Fin du BEX à 20 h 40

Secrétaire de séance : Emmanuel GIRARD

Jean ZOUNGRANA, Président Fédéral

